



# ////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

Pour ce qui concerne la branche Famille spécifiquement, ce PLFSS ne porte qu'une disposition relative à l'intermédiation financière des pensions alimentaires. Pour FO, il y a beaucoup plus à faire ! Les projections quadriennales attestent d'un excédent croissant et durable, résultat de décennies de restrictions sur les prestations et sur l'accessibilité aux droits. Pour FO, l'excédent de la branche Famille ne doit pas servir à amenuiser l'affichage du déficit de la branche Maladie. Tout comme pour cette dernière, ce projet tait les sujets fondamentaux relatifs au financement de la branche Famille : ces dernières années, les LFSS ont entériné la fin de la responsabilité des entreprises sur le financement de la branche, la CSG et les ITAF portant 40% de son financement, en substitution des cotisations patronales n'en représentant plus que 55%.

Les caisses sont toujours mises à rude épreuve en organisant la diminution des moyens humains et matériels, alors que les collaborateurs sont en première ligne des difficultés des familles, accentuées par la crise sanitaire. FO salue leur engagement et leur part substantielle apportée dans la gestion de la crise sanitaire, et sera donc particulièrement vigilante lors de la prochaine COG pour que les conditions de travail et les droits des allocataires puissent être à hauteur des enjeux de cette décennie.

Ainsi, malgré quelques avancées, pour lesquelles Force Ouvrière conservera son exigence sur l'appréciation concrète de ces mesures et de leurs effets, elle ne peut que s'opposer à ce texte en ce qu'il ne remet pas en cause la déresponsabilisation des entreprises sur le financement de la Sécurité sociale et de l'État sur ce qui relève de ses attributions.